

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2017

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 15 décembre 2017, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDREY Jocelyne CAREL, Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mme Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mmes Florence DUPAYS, Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. François GENAY, Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Mme Virginie BURTIN, MM. Hervé BERTRAND, Jean-Christophe AUBERT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Pierre-Jean COURBEY, Christian FLAVENOT, Mmes Joëlle di SANGRO, Brigitte FLEURANTIN, MM. François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Alexandra HUGO, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, Marie VIROUX, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Pascal BURGAIN, Joël GÉRARD, Jean-Luc DEMANGE, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Bernard MICLO (*pouvoir à M. Hervé BERTRAND*), Mme Caroline GEORGÉ (*pouvoir à M. François MEYER*), MM. Bernard VAUTRIN (*pouvoir à Mme Bernadette GAUCHÉ*), Alain THIERY (*remplacé par M. Pierre BURDUCHE*), Mme Edith BAGARD (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*), MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Mmes Anne-Marie di MARINO, Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Laurie JOCHAUD du PLESSIX (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), Anne LASSUS (*pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), M. Thibault VALOIS, Mmes Michèle WALTER (*pouvoir à M. Michel BOESCH*), Claudine COLAS (*pouvoir à Mme Virginie BURTIN*), MM. Vincent VAUTHIER (*pouvoir à M. Jean-Christophe AUBERT*), Francis VILLAUME (*pouvoir à M. Philippe ALAVOINE*)

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Pascal BAUCHE, Etienne CREMEL, Jean-Luc LEFEUVRE, Mme Daphné VELTIN-DESSAUVAGES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. Jean-Christophe AUBERT

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 28 DECEMBRE 2017 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2017- 409 : Marchés publics – Avenant 7 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics

Il est rappelé à l'Assemblée que la Communauté de Communes du Lunévillois par délibération 2010-140 du 10 novembre 2010 a confié l'exploitation de son réseau de Transports Publics Urbains, scolaires et à la demande, par Délégation de Service Public (DSP) à la société *BUS EST*.

Il est également rappelé les délibérations n°2011-080, 2012-072, 2014-191, 2015-228, 2016-200 et 2017-038 par lesquelles le Conseil a autorisé le Président à signer les avenants n°1, n°2, n°3, n°4, n°5 et n°6 au contrat de Délégation de Service Public des Transports publics urbains.

Dans le cadre du transfert de la compétence mobilité au profit du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Lunévillois, au 1^{er} janvier 2018, la procédure de renouvellement de DSP pour le transport urbain (hors scolaire et TAD) est en cours.

Cependant, le PETR souhaite apporter une réponse globale aux problématiques de déplacement en dehors des communes desservies par l'urbain. Il conviendra de proposer un bouquet de mobilité, qui prendra plusieurs formes. Il existe plusieurs pistes de travail déjà existantes : transport à la demande par taxi, par minibus, covoiturage... Mais une concertation globale sera organisée sur tout le territoire du PETR, afin d'associer élus et usagers du transport.

Cette concertation prendra donc du temps, et ne pourra pas être mise en place au 1^{er} juillet 2018, date de fin du contrat actuel. Aussi, il est proposé de prolonger celui-ci, uniquement sur sa partie TAD, de 6 mois, pour se terminer au 31 décembre 2018, pour un montant de 24 040 € H.T. (basé sur le coût de 48 080 € H.T., valeur juin 2010 du contrat initial, de l'année entière 2017)

De plus, depuis la rentrée de septembre 2017, il y a un problème de sureffectif sur les lignes 11, 13, 15 et la ligne de renfort scolaire. Aussi, une double rotation de celles-ci a été mise en place. Pour l'année 2017, cette double rotation se chiffre à 2 277,20 € H.T. et de janvier à fin juin 2018 à 4 021,11 € H.T.

Cet avenant acte donc :

- La prolongation du contrat de DSP actuel uniquement pour la partie TAD jusque fin décembre 2018,
- La double rotation scolaire pour l'année scolaire 2017/2018

Le projet d'avenant 7 est joint à la présente délibération.

Après un avis positif de la commission de délégation de service public réunie le 12 décembre 2017, il est proposé à l'Assemblée de l'approuver.

Le Conseil de Communauté, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant 7 du contrat d'affermage de délégation de service public des transports publics urbains, scolaires et à la demande, au montant de 24 040 € H.T. pour le TAD et de 6 298,31 € H.T. pour le doublage de lignes scolaires.
- Autorise le président à signer cet avenant 7.

Fait et délibéré à Baccarat le 21 décembre 2017.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20171221-2017-409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2017